

AFFAIRE N° 16. - Emprunt de 13 500 000 Frs CFA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'une voie de dégagement du Stade du Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 26 Juillet 1966, vous m'autorisez à contracter un emprunt de la somme de 18 500 000 Frs CFA avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la construction d'une voie faisant le tour du Stade du Chaudron.

Cet emprunt représentait la participation communale dans une opération réalisée par la S. I. D. R.

Or, il nous est possible d'imputer à ce financement une somme de 5 000 000 de Frs CFA attribuée par le Conseil Général en 1967 pour cette réalisation.

La participation communale serait donc ramenée à 13 500 000 Frs CFA que nous pourrions emprunter à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, l'ancien emprunt étant resté sans suite.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

N. Beau le 17 Avril 1969

Le Préfet

Le Secrétaire Général
signé: Phil Kenler

• Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
signé: Ch. Kerjean